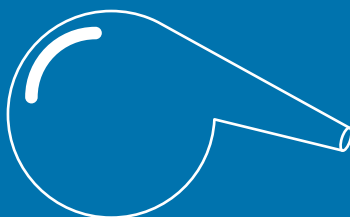


RAPPORT ANNUEL

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

2008
2009



ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC



ERRATA

- 1) Page 7, nombre d'employés de l'Ordre (à temps plein ou à temps partiel) : **9** au lieu de 6
 - 2) Page 23, Rapport du syndic, Discipline, dernière ligne : [...] *soit avec 12 dossiers d'enquête actifs* [...] doit être remplacé par [...] *soit avec 13 dossiers d'enquête actifs* [...]
 - 3) Page 27, tableau «Poursuites pénales intentées» :
 - Portant sur l'exercice illégal : **4** au lieu de 1
 - Portant sur l'usurpation de titre réservé **1** au lieu de 0
 - Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu : **1** au lieu de 5
 - 4) Page 29, tableau «Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative», 11-Gaspésie – Îles de la Madeleine : **3** au lieu de 4
 - 5) Page 30, tableau «Inscriptions au tableau», total des inscriptions : **2535** au lieu de 316
-

CHIMIE [...]

*n.f. Science de la constitution des divers corps,
de leurs transformations et de leurs propriétés.*

[Le Petit Robert, Paris, SEJER, 2004]

SOMMAIRE

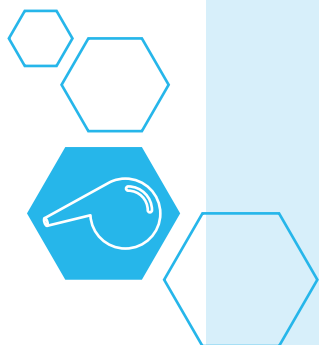
Lettres de présentation	page 3
Mission, vision et valeurs	page 4
Rapport du président de l'Ordre	page 5

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Activités du conseil d'administration (article 5)	page 6
Activités du comité exécutif (article 6)	page 8
Rapport du comité de la formation (article 7)	page 9
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis (article 8)	page 11
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste (article 8)	page 14
Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux (article 9)	page 16
Activités relatives à la délivrance des permis (article 10)	page 17
Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste (article 10)	page 18
Frais exigibles des candidats à l'exercice de la profession	page 19
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle (article 11)	page 20
Activités relatives au fonds d'indemnisation (article 12)	page 20
Activités relatives à l'inspection professionnelle (article 13)	page 22
Activités relatives à la formation continue (article 14)	page 23
Activités du syndic (article 15)	page 23
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes (article 16)	page 24
Activités du comité de révision (article 17)	page 24
Activités du conseil de discipline (article 18)	page 25
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé (article 19)	page 27
Activités de tout autre comité formé par le conseil d'administration touchant la protection du public	page 28
Renseignements généraux (article 21)	page 29

SECTION FINANCIÈRE

États financiers (article 22 à 25)	page 31
------------------------------------	---------



LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale

Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Ordre des chimistes
du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Kathleen Weil
Ministre de la Justice du Québec
Procureure générale
Notaire générale du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles
Ministre responsable de la lutte contre l'homophobie

Kathleen Weil
Ministre de la Justice du Québec
Procureure générale
Notaire générale du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles
Ministre responsable de la lutte contre l'homophobie

Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable
des lois professionnelles, le rapport d'activités de l'Ordre des chimistes du Québec.
Préparé conformément au *Code des professions*, ce rapport couvre l'exercice
qui a commencé le 1^{er} avril 2008 pour se terminer le 31 mars 2009.
Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président,
Guy Collin, Ph. D., chimiste

Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions du Québec

Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des chimistes du Québec.
Préparé conformément au *Code des professions*, ce rapport couvre l'exercice
qui a commencé le 1^{er} avril 2008 pour se terminer le 31 mars 2009.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
Guy Collin, Ph. D., chimiste



MISSION, VISION ET VALEURS

MISSION

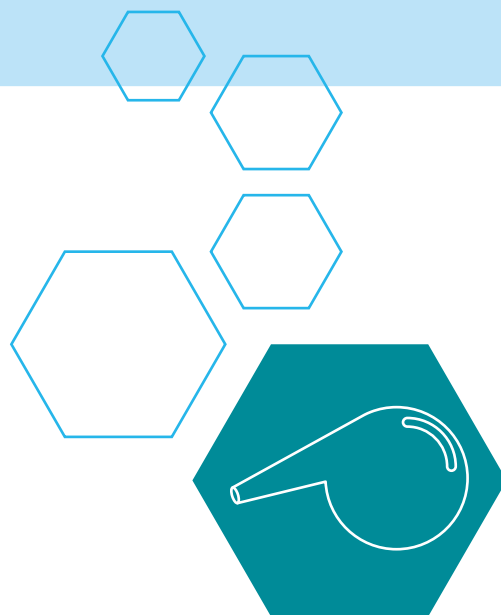
Assurer la compétence et la responsabilité professionnelle de ses membres dans le cadre de la protection du public.

VISION

Les membres seront reconnus comme des professionnels essentiels au développement scientifique, technique et socio-économique.

VALEURS

- Respect des administrateurs, des employés et des clients de l'Ordre ;
- Intégrité conduisant à un esprit de justice et à de hauts standards moraux ;
- Équité conduisant au respect des droits de chacun ;
- Cohérence entre les décisions et l'action favorisant la continuité et la pérennité de l'organisation ;
- Sens de l'équipe, solidarité et esprit de coopération permettant une bonne synergie.



RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ORDRE



Dans mon rapport annuel 2007-2008, je mentionnais que « la protection du public et la surveillance générale de l'exercice de la profession demeuraient plus que jamais au cœur de nos préoccupations. » Cela n'a évidemment pas changé au cours de l'année 2008-2009. Je rapportais aussi que, « tant à l'interne qu'à l'externe, les forces en présence nous obligent à une grande vigilance (par exemple : la mobilité de la main-d'œuvre Québec-Ontario, France-Québec, etc.) ». Cela n'a pas changé non plus et on peut même ajouter que les exigences de la société véhiculées

par le législateur, entre autres, n'ont pas diminué, voire qu'elles se sont même amplifiées au moins à certains égards.

Je ne reviendrai pas sur les actions quotidiennes. Ce rapport annuel en fait une présentation éloquent et il n'est pas besoin de s'attarder au moins ici sur celles-ci. Elles accaparent pourtant une bonne part de nos énergies. Elles sont indicatrices des obligations qui sont les nôtres.

Il faut se réjouir avec certains de nos membres qui se sont vus accorder des reconnaissances plus que méritées. Mentionnons tout d'abord le titre honorifique de Compagnon de Lavoisier attribué à M. Michel Ringuet, recteur de l'Université du Québec à Rimouski, ainsi qu'à M. Luc Séguin. On aura ainsi reconnu l'apport extraordinaire de M. Ringuet au développement et au rayonnement de son université dans la région du Bas-Saint-Laurent. Quant à M. Séguin, par l'attribution de ce titre, le Conseil d'administration a voulu exprimer sa vive reconnaissance pour le travail qu'il a accompli à sa direction et au rôle clé qu'il y a joué pendant plus de dix années auprès de l'Ordre.

Il faut aussi mentionner l'annonce du prix du Mérite du CIQ 2008 qui a été attribué à M. Jacques Turcotte, professeur émérite au département de chimie de l'Université Laval. On a ainsi voulu mettre en exergue le travail soutenu et le soutien indéfectible de M. Turcotte en promouvant de manière positive l'Ordre auprès des étudiants du baccalauréat en chimie. Félicitations donc à nos trois récipiendaires : ils constituent des exemples à suivre !

Je mentionnais également l'an dernier l'ouverture de l'Ordre des chimistes vers les autres ordres professionnels du Québec. Ainsi nous avons poursuivi nos actions communes avec nos collègues agronomes, diététistes et vétérinaires dans le dossier mis de l'avant par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec, dossier qui concerne la qualité de l'alimentation. L'expertise des chimistes, particulièrement de ceux issus du programme de baccalauréat en sciences et technologie des aliments, est incontournable si l'on veut parler du contrôle et de la qualité.

En outre, dans le dossier de nos relations avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec, nous avons travaillé de concert avec six autres ordres professionnels du secteur du génie et de l'aménagement : agronomes, architectes, arpenteurs-géomètres, géologues, ingénieurs et ingénieurs forestiers en vue d'obtenir une compréhension et éventuellement une approche commune vers l'adoption d'éléments de pratique

qui pourraient être reconnus aux technologues professionnels. Pour certains, cette ouverture semble normale puisque tous les ordres professionnels du Québec ont la même mission, soit celle de la protection du public. Cette ouverture veut s'inscrire dans une approche de type gagnant-gagnant pour le mieux-être du public. Il faut cependant tabler sur les niveaux et les domaines de formation de chacun tout en gardant à l'esprit les différentes lois et règlements qui nous gouvernent. Chacun des ordres du secteur du génie et de l'aménagement a été créé via une loi particulière qui leur confère le port du titre correspondant et l'exclusivité de service et, par conséquent, les responsabilités qui vont avec. Ce dossier, donc, progresse et devrait continuer de nous interpeller fortement cette prochaine année.

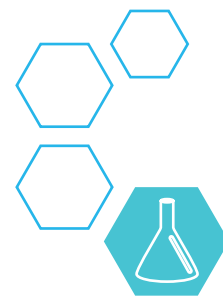
Les dossiers de mobilité de la main-d'œuvre mis de l'avant par nos leaders politiques se poursuivent à l'intérieur d'un calendrier qui devrait prendre fin au cours de l'année 2010 que ce soit relativement au chapitre 7 de l'accord de commerce intérieur, de l'entente Québec-Ontario et de l'accord France-Québec. Vous aurez sans doute déjà entendu parler des signatures très publicisées intervenues, par exemple, avec le Collège des médecins, des ingénieurs, des agronomes, pour n'en nommer que quelques-uns et leurs équivalents français. Pour notre ordre professionnel, la situation présente des particularités qui font que nous aurons au moins jusqu'au milieu de 2010 pour en arriver à des signatures similaires. En France comme partout au Canada, il n'y a pas d'organisme réglementaire équivalent à l'OCQ. Il existe cependant en France une Commission du titre d'ingénieur. Cela concerne une dizaine de grandes écoles dont le programme de formation englobe en grande partie les exigences de l'OCQ et même plus. Quant au Canada, seule la province de l'Alberta reconnaît une association dont les membres seuls peuvent porter le titre de *Chemist Professional*. Ses membres sont issus de programmes de B. Sc. sensiblement identiques à ceux de la province de Québec. Le travail se poursuit donc.

Tout cela et le reste ne se fait pas tout seul. Mentionnons les nombreux bénévoles qui agissent dans divers comités que vous pourrez identifier dans ce rapport annuel. Je veux tout particulièrement leur témoigner, en mon nom et en celui de tous les membres de l'Ordre, ma plus sincère reconnaissance et dire que sans eux nous aurions beaucoup de difficultés à atteindre nos objectifs. Par ailleurs, ce témoignage est d'autant plus vif que c'est pour nombre d'entre eux le seul moment où j'ai un contact direct avec eux. Il faut bien sûr remercier notre président-directeur général qui est un peu le chef d'orchestre de toutes ces personnes. Je peux témoigner de l'excellente collaboration qui préside aux nombreux contacts et aux échanges fréquents que je partage avec M. Boivin. Mes remerciements vont aussi au personnel du Bureau; je peux assurer chacun d'entre vous de leur dévouement et de leur loyauté envers notre organisation. Je remercie enfin chacun et chacune d'entre vous pour l'implication professionnelle que vous manifestez dans votre milieu. C'est certainement par vos exemples, sans doute plus qu'à travers toute autre activité, que le chimiste et le biochimiste démontrent tout l'intérêt qu'ils représentent pour la société dans son devenir.

Avec mes meilleures salutations.

Guy Collin, Ph. D., chimiste
Président du Conseil d'administration
de l'Ordre des chimistes du Québec

RAPPORT DES ACTIVITÉS



ARTICLE 5

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom du président :	GUY COLLIN
Mode d'élection :	Suffrage des administrateurs élus
Date d'entrée en fonction :	10 avril 2008

Liste des administrateurs du conseil d'administration 2008-2009

RÉGION DE L'EST

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

GUY COLLIN (élu)	2010 Président, membre du comité exécutif
YVAN OUELLET	2009
POSTE VACANT	Nomination par résolution 2011

RÉGION DU CENTRE

POSTE VACANT	Nomination par résolution 2010
POSTE VACANT	Nomination par résolution 2011

RÉGION DE L'OUEST

MOUHAMED NAZIR AZIZIEH (élu)	2010
GILLES BRISSON (élu)	2010
MAURICE CÔTÉ	2009 Vice-président Membre du comité exécutif
CRISTINA ILEANA DRAGHICI	2011 Vice-présidente Membre du comité exécutif
GASTON MERCIER	2011
DANIELLE MIOUSSE	2011
LUC SÉGUIN	2009 Vice-président Membre du comité exécutif
POSTE VACANT	Nomination par résolution 2009

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ	2009 Membre du comité exécutif
GERALD LANE	2009
JEAN MATHIEU (nommé)	2010

Administrateurs

Date d'entrée en fonction	NOMBRE	
	Élus	Nommés
10 avril 2008	1	0
12 juin 2008	0	2

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.



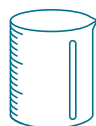
Réunions ou séances	NOMBRE
Ordinaires	5
Extraordinaires	3
Employés de l'Ordre (à temps plein ou à temps partiel)	6
Date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre	25 septembre 2009

Administrateurs élus selon la région qu'ils représentent

Nom de la région	NOMBRE
Région de l'Est	0
Région du Centre	0
Région de l'Ouest	3

LISTE DES EMPLOYÉS DE L'ORDRE ET LEUR FONCTION

M. Martial Boivin	Président-directeur général et secrétaire
M. Nacer Eddine Ziani	Directeur des communications
M. Claude Chartrand	Syndic
M. Alain Lajoie	Syndic adjoint
M. Dominico Sarro	Enquêteur pratique illégale et usurpation de titre
M. Steve Busby	Enquêteur pratique illégale et usurpation de titre
M ^{me} Johanne Côté	Adjointe administrative – services aux membres
M ^{me} Nancy Dolan	Adjointe administrative – services juridiques
M ^{me} Julie Boucher	Adjointe administrative – services comptables



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Principales résolutions adoptées :

- Élection du président et des membres du comité exécutif;
- Adoption de la liste de radiation du tableau des membres;
- Accord du titre honorifique des Compagnons de Lavoisier à MM. Michel Ringuet et Luc Séguin;
- Adoption du programme d'inspection professionnelle de l'année 2008, du projet de politique et de la nouvelle grille de visite;
- Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2008;
- Adoption de la catégorie de permis restrictif temporaire;
- Adoption des droits de propriété du logiciel d'auto-évaluation;
- Adoption du règlement modifiant celui sur les effets, les laboratoires, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des chimistes du Québec;
- Majoration de la cotisation de plein droit de 15 \$, portant celle-ci à 362 \$ pour l'année 2009-2010;
- Reconduction de Allard, CA inc. pour la vérification des états financiers de l'Ordre pour l'année 2008-2009;
- Nomination de certains membres à des divisions du Conseil de discipline;
- Autorisation d'une poursuite en pratique illégale;
- Adoption du budget pour l'année 2009-2010;
- Adoption du calendrier des rencontres du comité exécutif et du conseil d'administration pour l'année 2009-2010;
- Adoption de la liste des scrutateurs pour les prochaines élections (pour l'année 2009-2010);
- Choix de la date et du lieu de l'assemblée générale annuelle – Montréal, le 19 septembre 2008.

ARTICLE 6 ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Nombre de membres du comité exécutif	5
Nombre de séances ordinaires	9
Nombre de séances extraordinaires	2

Principales résolutions adoptées :

- Délivrance des permis et des certificats de spécialiste;
- Autorisation de poursuites en pratique illégale et usurpation de titre;
- Accord d'un mérite du CIQ à M. Jacques Turcotte;
- Nomination de certains membres à un jury *ad hoc* en biochimie clinique;
- Renouvellement des mandats échus au sein des divers comités statutaires.



RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

COMPOSITION DU COMITÉ

PRÉSIDENT

M. Mowafak Nassani

M^{me} Gessie Brisard,
représentante de la CREPUQ,
professeure, département
de chimie de l'Université
de Sherbrooke

M. Guy Collin, chimiste
membre ad hoc, représentant
du Conseil d'administration
de l'Ordre, secrétaire

M. William C. Galley,
représentant suppléant
de la CREPUQ, professeur
au département de chimie
de l'Université McGill

M. Jacques La Haye,
représentant du ministère
de l'Éducation, du sport
et du loisir

M. Christian Linard, biochimiste clinique
spécialiste en biochimie clinique
et professeur à l'Université
du Québec à Trois-Rivières

Au cours de l'année 2008-2009, le comité de la formation de l'Ordre des chimistes du Québec s'est réuni à trois occasions.

Le dossier majeur qui a retenu l'attention du comité au cours de ces trois réunions a été celui des modifications à apporter aux conditions d'accessibilité à la profession dans le cas des programmes de B. Sc. (biochimie). Ces modifications ont été souhaitées et demandées par trois responsables de ces programmes situés dans autant d'universités de la province de Québec. Elles ont pour but de reconnaître la personnalité et la spécificité de ces programmes. Ces modifications ont porté exclusivement sur la biochimie en introduisant les références aux sous domaines que sont la *biochimie générale*, la *biochimie du métabolisme* et la *biologie moléculaire et cellulaire*. Elles n'ont en aucun cas touché le nombre des crédits universitaires minimum et encore moins les cours dits ou appelés « chimie professionnelle » et « contrôle de la qualité » définis par ailleurs.

Avant d'en arriver à la formulation d'une proposition dûment adoptée en mars dernier, plusieurs membres du comité, dont son président et son secrétaire accompagnés par l'un ou l'autre des autres membres du comité, ont visité au moins quatre autres départements universitaires pour tester la recevabilité de telles modifications.

Parmi les autres dossiers, secondaires en termes de temps consacré, on a poursuivi un travail de réflexion déjà amorcé par M. Christian Linard en juin 2005 sur une éventuelle ouverture de l'Ordre des chimistes vers les détenteurs d'un baccalauréat en biologie moléculaire d'une université québécoise. Cette idée doit encore être approfondie pour que nous puissions en percevoir tout l'intérêt ainsi que les limites.

Finalement, mentionnons que des ajustements ont été apportés à la liste des programmes universitaires donnant accès à la profession, en particulier pour la rendre conforme aux modifications apportées à la gestion du diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique.

Mowafak Nassani, Ph. D., chimiste
Président du Comité de la formation

ARTICLE 7

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

Nombre de membres	6
Nombre de réunions	3

Provenance des membres

	NOMBRE
Fédération des cégeps, s'il y a lieu	0
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)	1
Membres de l'Ordre nommés par le conseil d'administration	2
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), s'il y a lieu	2
Autres	
Représentant du conseil d'administration	1
Comité des équivalences	0
Conclusion du rapport des ses constatations, s'il y a lieu et conclusion de ses avis	
Nombre de conclusions du rapport de ses constatations, s'il y a lieu	2
Nombre de conclusion de ses avis	2

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS ET DU SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

MANDAT DU COMITÉ

Le mandat principal du comité consiste à évaluer les diplômes et les formations des candidats qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme donnant accès à l'Ordre et qui désirent y adhérer. À la suite de cette évaluation, le comité doit présenter ses conclusions et ses recommandations au Conseil d'administration quant à l'admissibilité des candidats. Le comité est également responsable des examens d'admission à l'Ordre, le cas échéant.

ACTIVITÉS DU COMITÉ ET DU SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice 2008-2009, 191 demandes de reconnaissance de l'équivalence ont été adressées à l'Ordre des chimistes du Québec. Le comité a analysé 54 demandes dont le diplôme ne donne pas ouverture au permis de l'Ordre des chimistes du Québec. Pour sa part, le secrétaire a validé 118 demandes en application de l'article 184 du *Code des professions*. Aussi, nous avons reçu 19 demandes qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période.

Demandes de reconnaissance

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec (diplôme valide en application de l'article 184 du <i>Code des professions</i>)	126	118	0	8
Au Québec (diplôme non valide)	6	4	2	0
Au Canada	2	2	0	0
Hors du Canada	57	46	0	11

Il s'agit, pour le Québec, d'une augmentation de 42 % du nombre de demandes par rapport à l'année dernière et d'une diminution de 11 % pour les demandes hors du Québec (au Canada et hors du Canada). Le taux d'acceptation est de 96 %.

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement les membres du comité pour leur assiduité et la qualité de leur travail. Je tiens à souligner l'indispensable et excellente collaboration du président-directeur général et secrétaire de l'Ordre, Monsieur Martial Boivin.

Je tiens également à remercier tout particulièrement MM. Nazir Azizieh, Edward Kamel, N'Godji Camara et Vladimir Roudavine pour leur travail minutieux, qui consiste à vérifier que les dossiers des candidats contiennent l'ensemble des documents nécessaires à leur évaluation, et pour avoir accéléré le traitement de ces nombreux dossiers par leur disponibilité.

Les membres du comité se joignent également à moi pour remercier M^{me} Johanne Côté pour son travail consciencieux dans la préparation des dossiers, pour ses initiatives toujours plus astucieuses les unes que les autres et pour son charmant accueil à l'égard des candidats postulants.

Le président,
Christian Linard, biochimiste, CSPQ

Le secrétaire de l'Ordre,
Martial Boivin, chimiste, MBA

LE COMITÉ DES EXAMINATEURS EST COMPOSÉ DE 7 MEMBRES NOMMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT

M. Christian Linard, biochimiste clinique

M. Nazir Azizieh, chimiste

M. N'Godji Camara, chimiste

M. Edward Kamel, chimiste

M. Selim Kermasha, chimiste

M. Gaston Picard, chimiste

M. Vladimir Roudavine, chimiste



ARTICLE 8

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	2	2	0	0	0
Hors du Canada	57	46	0	0	11

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en totalité qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

59

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis OU l'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.



PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE

Le Conseil d'administration a adopté une importante résolution lors de sa séance régulière du 12 juin 2008. Il a été résolu de reconnaître, en partie, l'équivalence de diplôme ou de la formation et de délivrer un permis restrictif temporaire si le candidat rencontre au moins 80 % du total des crédits requis. Il a été également résolu que le titulaire de ce permis puisse utiliser le titre professionnel réservé à la catégorie de permis correspondante de chimiste ou chimiste à l'entraînement.

ENTENTE FRANCE-QUÉBEC

Les démarches afin d'identifier un interlocuteur français pour la signature d'un ARM n'ont pas permis de progrès.

ENTENTE ONTARIO-QUÉBEC

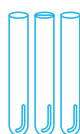
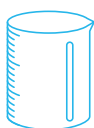
Donnant suite à la volonté exprimée par les premiers ministres concernés, l'Ordre des chimistes du Québec collaborera avec l'Association des chimistes de la province de l'Ontario pour convenir d'une Entente de reconnaissance Permis sur Permis.

ACCORD DE COMMERCE INTÉRIEUR (ACI)

L'Ordre a identifié deux interlocuteurs potentiels, les associations de chimistes de l'Alberta et de l'Ontario se qualifient dans le cadre de cet accord. Un travail a été amorcé à l'échelle nationale afin de développer et mettre en œuvre un réseau de chimistes pancanadien.

AUTO-ÉVALUATION EN LIGNE © DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES SCOLAIRES ET EXPÉRIENTIELLES DE DEUXIÈME GÉNÉRATION

L'Ordre des chimistes du Québec a mis au service des immigrants depuis 2003 un module d'Auto-Évaluation en ligne de première génération. Un outil de deuxième génération est en cours de réalisation. Ce nouvel outil, bénéficiaire d'une subvention de 240 000 \$ du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, servira à analyser les demandes d'adhésion pour tirer pleinement parti des différentes catégories de permis prévues au Code des professions : le permis régulier, le permis restrictif temporaire et le permis spécial. La mise en service de l'Auto-Évaluation en ligne de deuxième génération est prévue pour la prochaine année.



RAPPORT DU COMITÉ DE BIOCHIMIE CLINIQUE

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité de biochimie clinique est un comité réglementaire qui a comme fonction de formuler des recommandations en vue de la reconnaissance du stage en biochimie clinique par le conseil d'administration ainsi que d'étudier toute question confiée par le conseil.

En cette année 2008-2009, le comité a été heureux d'accueillir un nouveau membre, le D^r Alexandre Benoit, biochimiste clinique.

Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'année 2008-2009 et échangé de nombreuses fois par téléphone et par courriel sur différents dossiers. Le comité a reconduit la liste des hôpitaux agréés pour les stages de formation en biochimie clinique.

Le comité est heureux d'accueillir cinq nouveaux spécialistes en biochimie clinique qui ont réussi les examens de la spécialité. Il s'agit des D^{rs} Marie-Thérèse Berthier, Marie-Ève Habel, Marie-Claire Bélanger, Nadheige Lochard et Said El Kholty, biochimistes cliniques. Que nos vœux de succès les accompagnent tout au long de leur carrière. Durant l'année 2008-2009, cinq nouveaux résidents ont entrepris leur formation en biochimie clinique. L'un d'eux a bénéficié d'une bourse ciblée (de parrainage) financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le comité est heureux de constater que l'intérêt pour la formation en biochimie clinique demeure aussi grand.

Le comité a collaboré avec la Société québécoise de biologie clinique (SQBC) pour la révision des règles de pratique « La qualité dans les laboratoires médicaux » de l'Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec (OPTMQ). Le comité se réjouit de la collaboration entre nos deux ordres pour la révision et la production de Règles de pratique applicables aux laboratoires de biologie médicale.

Le comité a collaboré avec la firme RCGT dans la phase II des travaux menés par l'OCQ pour l'élaboration d'un modèle d'encadrement de l'exercice de la chimie dans les laboratoires de biologie médicale. La phase I avait permis de développer un outil permettant d'évaluer le type de professionnel requis pour assurer la supervision des activités en laboratoire médical. La phase II consiste à développer le volet quantitatif permettant d'évaluer le nombre de ressources requises en biochi-

COMPOSITION DU COMITÉ

PRÉSIDENTE

D^{re} Marie-Josée Champagne, biochimiste clinique

D^r Alexandre Benoit, biochimiste clinique

D^{re} Christiane St-Amant, biochimiste clinique

D^{re} Louise Thériault, biochimiste clinique

mistes cliniques ou médecins pour assurer un encadrement adéquat de la pratique de la chimie dans les laboratoires de biologie médicale. Grâce à la collaboration de collègues biochimistes cliniques, deux comités de travail ont été créés pour documenter rigoureusement les assises du modèle, ajuster la grille permettant de qualifier et de quantifier le type de biochimiste requis et préparer le questionnaire devant permettre la collecte de données. Ce questionnaire a été testé par une vingtaine d'établissements. Après calibration du modèle, les données seront présentées au ministère de la Santé et des services sociaux pour servir éventuellement à la planification de la main-d'œuvre.

Bien que l'Office des professions n'ait toujours pas adopté le projet de règlement devant officialiser le projet d'harmonisation canadienne concernant la formation en biochimie clinique, le comité a poursuivi sa collaboration avec l'Université de Montréal concernant la révision du Diplôme d'études postdoctorales (DEPD) en biochimie clinique. La reconnaissance du DEPDP par l'OCQ comme programme de formation donnant ouverture au certificat de spécialiste en biochimie clinique est en fait un processus continu qui nécessite la collaboration étroite entre l'OCQ et l'Université. Il s'agit en effet de s'assurer que les processus d'admission, de suivi des stages et autres processus répondent aux exigences de l'OCQ. L'entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier de l'Accord de commerce intérieur qui prévoit la mobilité de la main-d'œuvre professionnelle entre les provinces canadiennes implique une nouvelle approche pour le processus d'harmonisation canadienne. Il s'agit d'un dossier sur lequel le comité se penchera avec attention au cours de la prochaine année.

En terminant, je désire remercier très chaleureusement les membres du comité pour leur contribution significative au cours de cette année.

Finalement, le comité reconnaît la collaboration de M. Martial Boivin, président-directeur général. Le comité remercie M^{me} Johanne Côté, adjointe administrative à l'admission, pour sa disponibilité et sa collaboration.

La présidente,
D^{re} Marie-Josée Champagne, Ph. D., CSPQ
Biochimiste clinique



ARTICLE 8

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

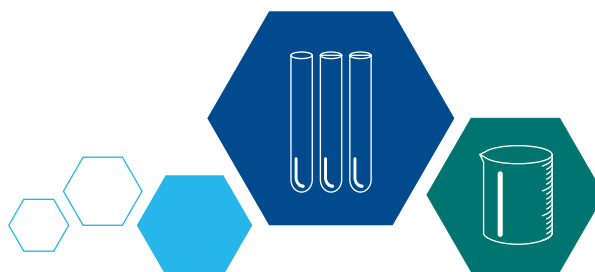
0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

0



Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes OU l'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

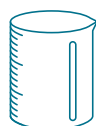


BIOCHIMIE CLINIQUE

Donnant suite à la volonté exprimée par les premiers ministres des Provinces et territoires visés par l'ACI, l'Ordre des chimistes du Québec réexamine la pertinence de signer une entente de reconnaissance de type Certificat sur Certificat avec la Société canadienne des clinico-

chimistes, une société professionnelle et scientifique représentant les biochimistes cliniques au Canada.

Le potentiel de l'outil d'Auto-Évaluation en ligne de deuxième génération semble également pertinent pour les demandes d'équivalence de formation en biochimie clinique des personnes formées à l'étranger. Une évaluation plus formelle sera entreprise dans la prochaine année.



ARTICLE 9

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance

Demandes de délivrance	NOMBRE			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	20	19	1	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	1	1	0	0
De permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
De permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	0	0	0	0



ARTICLE 10

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE
Reçues	126
Acceptées	118
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE
Reçues	65
Acceptées	52
Refusées	2
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	11

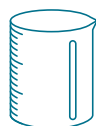
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

	NOMBRE
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0
Nombre de candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités	
Nombre de candidats ayant commencé le processus	

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.



ARTICLE 10

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE
Reçues	5
Acceptées	5
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

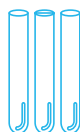
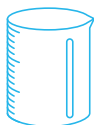
	NOMBRE
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

	NOMBRE
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste

	NOMBRE
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	5
ayant débuté le processus	5



FRAIS EXIGIBLES

FRAIS EXIGIBLES DES CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession

	MONTANT
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	245,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	245,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	245,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	0,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	0,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	0,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	0,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	0,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0,00 \$

Frais exigibles d'un candidat à l'obtention d'un certificat de spécialiste

	MONTANT
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	165,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	165,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	165,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	0,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	0,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	0,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	0,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	0,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0,00 \$



ARTICLE 11

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective obligatoire	2535	100 000 \$	200 000 \$
Contrat d'assurance privée obligatoire	1083	250 000 \$	500 000 \$

Le règlement, en application du paragraphe d de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres.



Répartition des classes de membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
			Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective obligatoire	Tout membre	2535	100 000 \$	200 000 \$
Contrat d'assurance privée obligatoire	Pratique privée	1083	250 000 \$	500 000 \$

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions* imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.



ARTICLE 12

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du *Code des professions*.



RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LES MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENT

M. Martial Boivin, chimiste

Poste vacant

M^{me} Isabelle Gladu, chimiste

M. N'Godji Camara, chimiste et secrétaire

M. Gaston Lalumière, biochimiste clinique

M^{me} Farida Meriane, chimiste

M. Laurentiu Vasile Ciochina, chimiste

environ le cinquième des membres est appelé à remplir un questionnaire d'inspection professionnelle. Pour la période visée, les membres dont les numéros se terminaient par 1 ou 2 ont eu à répondre au questionnaire dans le cadre du programme de surveillance annuelle. La liste des membres qui ne donnent pas suite dans le délai prescrit est remise au bureau du syndic pour les suites à donner.

Selon des critères de sélection établis dans le programme publié annuellement, quelque 43 membres ont été sélectionnés pour inspection au lieu de travail.

Au 31 mars 2009, 41 membres avaient été visités, pour un taux de visite de 95 %. Il est important de rappeler que les visites qui se déroulaient auparavant sur deux années se font maintenant dans la même année.

Le comité a analysé les rapports de vérifications découlant des visites et assuré les suivis nécessaires. Aucun membre n'a fait l'objet d'une enquête et conséquemment aucune recommandation n'a dû être adressée au conseil d'administration.

COMPOSITION

Le comité est généralement formé de sept membres nommés par le Conseil d'administration parmi les chimistes inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins trois ans. Un membre a démissionné en mars 2007 et le poste est demeuré vacant. Pour l'assister dans ses démarches, le comité peut compter sur une liste d'inspecteurs composée de quelque 20 chimistes.

MANDAT DU COMITÉ

Les fonctions du comité sont définies à l'article 112 du *Code des professions*. Il comporte la surveillance de l'exercice de la profession par les membres ainsi que des enquêtes sur conduite professionnelle dans le cadre de la protection du public. Les inspecteurs et les enquêteurs sont tous membres de l'Ordre des chimistes du Québec. Le comité fait rapport au conseil d'administration sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées. De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième alinéa de l'article 116 du *Code des professions*. Le comité d'inspection professionnelle fait annuellement au Conseil d'administration un rapport général sur ses activités.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le comité d'inspection professionnelle a tenu cinq réunions. En plus des activités statutaires récurrentes, mentionnons notamment la concrétisation des travaux concernant le développement de la nouvelle grille d'inspection professionnelle de type « ISO » et d'une nouvelle politique d'inspection professionnelle.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE ANNUELLE DE LA PROFESSION

Le programme existe depuis maintenant 22 ans. La surveillance de l'exercice de la profession est quinquennale. En effet, chaque année,

DÉVELOPPEMENT

Les travaux visant le développement d'une nouvelle grille d'inspection selon ISO ont été exécutés. Le projet de nouvelle grille a été soumis et adopté par le conseil d'administration en juin 2008. Une évaluation de la grille sur le terrain a également été complétée sur un échantillonnage d'une dizaine de membres. Le comité procèdera à l'analyse des résultats au cours du prochain exercice.

Un projet de politique d'inspection professionnelle a également été soumis et adopté par le conseil d'administration en juin 2008.

CONCLUSIONS

En général, le comité s'est montré satisfait des résultats de l'année. Beaucoup de travail a été réalisé et il faut continuer à mobiliser les membres qui contribuent à l'avancement de l'inspection professionnelle et conséquemment à la protection du public.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du comité et des sous-comités qui ont conjugué compétences et motivations dans la réalisation de leur mandat tout au long de l'année. Je remercie également M^{me} Nancy Dolan, adjointe administrative aux services juridiques, qui a assuré de manière compétente et continue le soutien administratif des services d'inspection professionnelle au cours de cette période. Merci aux inspecteurs et aux inspectrices qui nous ont fait bénéficier de leurs disponibilités et de leurs compétences.

ARTICLE 13

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	6
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	5
Y a-t-il une personne responsable de l'inspection professionnelle?	Non
Y a-t-il un programme de surveillance de la profession?	Oui

Vérification	NOMBRE
Membres visités	41
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	17
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	17
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	47
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

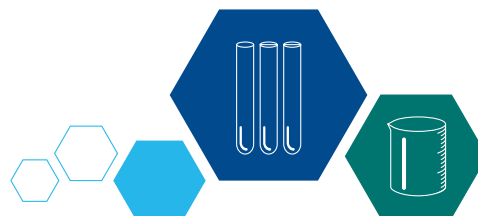
Enquêtes	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Décisions du CA	NOMBRE
Approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	0
--	---

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au CA d'obliger un membre à compléter avec succès

	NOMBRE
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0



ARTICLE 14

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Activités tenues de formation continue facultative organisée par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Testostérone biodisponible dans le diagnostic de l'hypogonadisme	4	20

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe 0 de l'article 94 du *Code des professions*.



RAPPORT DU SYNDIC 2008-2009

DISCIPLINE

Cette année, le bureau du syndic a amorcé 10 nouvelles enquêtes issues de demandes de la part du public ainsi que d'autres sources. Quoique important, le nombre de plaintes reçues cette année ne fut pas exceptionnel. Cependant, la nature et le contexte dans lequel certaines de ces dernières prenaient place ont nécessité d'entreprendre plusieurs enquêtes approfondies impliquant de forts investissements en terme de temps. De ces nouvelles enquêtes, trois ainsi qu'une initiée dans l'exercice précédent ont connu leur aboutissement cette année et dans chacun des ces cas, aucune plainte ne fut

portée. Dans un dossier ouvert dans un exercice précédent, le bureau du syndic a décidé de porter plainte pour entrave une seconde fois et l'intimé a été à nouveau reconnu coupable et nous sommes dans l'attente de la décision sur sanction. Nous terminons donc l'exercice 2008-2009 avec une charge de travail importante, soit avec 12 dossiers d'enquête actifs.

Claude Chartrand, chimiste
Syndic et enquêteur

ARTICLE 15

ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndic

	NOMBRE
Syndics adjoints	1
Syndics correspondants	0

Décisions

	NOMBRE
De porter plainte	1
De ne pas porter plainte	4

Dossiers

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	10
Total de membres visés par ces dossiers	12
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	13

ARTICLE 16

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Demandes de conciliation	NOMBRE
Reçues	1
Rejetées pour non respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	0
Membres du conseil d'arbitrage	0
Audiences du conseil d'arbitrage	0
Demandes d'arbitrage reçues	0

Sentences arbitrales rendues	NOMBRE
Dont le compte en litige a été diminué	0
Dont le compte en litige a été maintenu	0

ARTICLE 17

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a été créé par le législateur afin de permettre aux plaignants de faire réviser une décision du syndic de l'Ordre de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre. Ceci permet, entre autres, d'éviter la judiciarisation des demandes d'enquêtes sur les membres (art. 123.3 à 123.5 du *Code des professions*).

Les personnes suivantes ont été nommées par le conseil d'administration de l'Ordre : les chimistes Sylvie Desbiens et Benoît Marsan, ainsi que les représentants du public M^{me} Louise Champoux-Paillé, MM. Gérald Lane et Jean Mathieu. Qu'elles soient ici remerciées d'avoir accepté cette charge.

Alors que dans d'autres ordres, le comité de révision a du pain sur la planche, à l'Ordre des chimistes, ce comité n'a pas eu à se réunir cette année, ce qui laisse supposer que le syndic fait bien son travail !

Nous remercions le conseil d'administration pour la confiance qu'il nous a témoignée cette année.

François P. Granger, chimiste et ingénieur, Ph. D.
Président du comité de révision

COMPOSITION DU COMITÉ

PRÉSIDENT

M. François Granger, chimiste

M^{me} Sylvie Desbiens, chimiste

M. Benoît Marsan, chimiste

M. Gérald Lane, représentant du public

M. Jean Mathieu, représentant du public

M^{me} Louise Champoux-Paillé, représentant du public

Membres	NOMBRE
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	6
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	3
Réunions	0

Demandes d'avis	NOMBRE
Reçues	0
Présentées hors délai	0

Avis rendus	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline	0
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérant le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte	0

ARTICLE 18

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

COMPOSITION DU CONSEIL

PRÉSIDENT	M. Marc Baril, chimiste
M ^e Jacques Lamoureux, avocat	M ^{me} Carole Bérubé, chimiste
M ^{me} Nancy Dolan, secrétaire	M. Pierre-André Côté, chimiste
M ^{me} Claire Austin, chimiste	M. Michael O'Dwyer, chimiste
	M. Yves Rousseau, chimiste

PLAINTÉ # 07-88-065-2003-1 (Plainte déposée le 23 mai 2003)

1 chef d'accusation pour avoir implanté une méthode de manière dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, le tout contrairement à l'article 2.02 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2) et à l'article 59.2 du *Code des professions*.

1 chef d'accusation pour avoir affirmé, par l'entremise de son procureur, être incapable de retracer les résultats d'une étude clinique, le tout contrairement à l'article 17 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r. 2.01) et à l'article 59.2 du *Code des professions*.

1 chef d'accusation pour avoir entravé la syndique adjointe dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre de façon complète à une correspondance provenant de la syndique adjointe, le tout contrairement à l'article 114 du *Code des professions* et à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r. 2.01).

Audiences tenues le 21 octobre 2004, le 2 novembre 2004, le 4 février 2005, les 6, 7, 8, 9 et 12 juin 2006 ainsi que le 20 mars 2008.

Décision sur sanction rendue le 6 mai 2008, le conseil :

IMPOSE une amende de 5 000 \$ sous le deuxième chef;

IMPOSE une amende de 1 500 \$ sous le troisième chef;

CONDAMNE l'intimé au paiement des deux tiers des débours, la partie plaignante devant assumer l'autre tiers, chaque partie assumant les frais reliés aux expertises de leur expert.

Décision en appel au Tribunal des professions

PLAINTÉ # 07-88-065-2005-2 (Plainte déposée le 12 septembre 2005)

Infractions au *Code de déontologie des chimistes*, article 17 et au paragraphe 13 de l'article 74 (L.R.Q., c. C-15, r. 2.01).

Considérant l'ordonnance ayant pour but de protéger la vie privée (article 142 du *C.d.p.*), les chefs d'accusation ne peuvent être cités.

Audiences tenues le 12 septembre 2005, les 13, 14 et 16 juin 2006, le 14 février 2008 ainsi que le 25 juin 2008.

Nombre de plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 : Une.

Nombre et nature des plaintes et des sanctions prononcées entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 : Une décision sur culpabilité et trois décisions sur sanction.

Décision sur sanction rendue le 20 août 2008, le conseil :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ sous le chef 1a);

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ sous le chef 1e);

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ sous le chef 1g);

CONDAMNE l'intimé au paiement de la moitié des débours, la partie plaignante devant assumer l'autre moitié, chaque partie assumant les frais reliés aux expertises de leur expert.

PLAINTÉ # 07-88-065-2006-1 (Plainte déposée le 3 mars 2006)

1 chef d'accusation pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession en omettant d'assumer la direction professionnelle, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.

2 chefs d'accusation pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et honnêteté intellectuelle en affirmant fausement dans une demande de permis qu'il travaillait présentement à plein temps en tant que directeur de laboratoire dans le domaine d'opérations de biochimie, le tout contrairement à l'article 3.02.01 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2) et à l'article 18 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2.01).

1 chef d'accusation pour avoir omis de signer ou d'apposer ses initiales sur tout rapport qui est préparé sous sa responsabilité, le tout contrairement aux articles 36 et 37 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.02.01).

1 chef d'accusation pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, en omettant de signer ou d'apposer ses initiales sur tout rapport qui a été préparé sous sa responsabilité et en autorisant le personnel à utiliser sa signature dans des rapports d'analyses, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions* et aux articles 36 et 37 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2.01).

1 chef d'accusation pour avoir omis d'exercer sa profession selon les normes professionnelles actuelles en matière de contrôle de la qualité, le tout contrairement à l'article 17 du *Code de déontologie des chimistes* (L.R.Q. c. C-15, r.2.01).

Audiences tenues le 22 janvier 2007, le 21 et le 22 février 2008 ainsi que le 6 novembre 2008.

PLAINTÉ # 07-2007-1991025-02
(Plainte déposée le 28 septembre 2007)

1 chef d'accusation pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en omettant de répondre dans un délai raisonnable à une correspondance provenant de ce dernier.

1 chef d'accusation pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions en refusant de fournir les renseignements demandés à la suite de la correspondance provenant de ce dernier.

Audiences tenues le 12 mai 2008 et le 17 septembre 2008.

Décision sur culpabilité rendue le 12 juin 2008, le conseil :

RECONNAÎT l'intimé coupable sur les deux (2) chefs d'infraction d'avoir enfreint l'article 114 du *Code des professions*;

PRONONCE l'arrêt des procédures sur le premier chef quant à l'article 76 du *Code de déontologie des chimistes*;

CONDAMNE l'intimé au paiement des entiers débours.

Décision sur sanction rendue le 14 octobre 2008, le conseil :

IMPOSE à l'intimé une amende de 2 500 \$ sur chacun des deux chefs d'infraction;

CONDAMNE l'intimé au paiement des entiers débours.

Nombre de membres du conseil	6
Nombre d'audiences du conseil	6

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte	NOMBRE	
	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Entrave au syndic	1	0
Infractions au <i>Code de déontologie des chimistes</i> et au <i>Code des professions</i>	2	0

Décisions du conseil	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	3

PLAINTÉ # 07-2009-1991025-01
(Plainte déposée le 9 janvier 2009)

1 chef d'accusation pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions et avoir omis de lui fournir des renseignements relatifs à une enquête.

1 chef d'accusation pour avoir entravé le syndic dans l'exercice de ses fonctions et avoir omis de répondre dans le délai imparti à une correspondance provenant de ce dernier.

Plainte accompagnée d'une requête demandant l'émission d'une ordonnance de radiation provisoire.

Audiences tenues le 21 janvier 2009 et le 23 février 2009.

Lors de l'audience du 23 février 2009, le plaignant retire la requête demandant l'émission d'une ordonnance de radiation provisoire.

Dossier en attente de la décision

Nancy Dolan
Secrétaire du conseil de discipline

Sanctions imposées par le conseil	NOMBRE
Amende et paiement des entiers débours	1
Amende et paiement de la moitié des débours	1
Amende et paiement des deux tiers des débours	1

Recommandations du conseil au CA et décisions du CA relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	NOMBRE	
	Recommandations du comité au CA	Décisions du CA relatives aux recommandations du comité
Aucune	Aucune	Aucune

	NOMBRE
Décisions du comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	4

Tribunal des professions	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	2

ARTICLE 19

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

À l'instar des années antérieures, le nombre de dossiers pour enquêtes a augmenté et le montant total d'amendes pour faire suite aux condamnations a suivi la même tendance.

En effet, depuis les quatre dernières années, le nombre de dossiers relatifs à de l'exercice illégal ou à l'usurpation de titre réservé a augmenté progressivement, passant de six dossiers en 2005-2006 à 35 dossiers actifs pour enquêtes en 2008-2009.

Nombres de dossiers actifs, relatifs à la pratique illégale ou à l'usurpation de titre, par année fiscale

	NOMBRE
Année fiscale 2005-2006	6
Année fiscale 2006-2007	21
Année fiscale 2007-2008	32
Année fiscale 2008-2009	35

De ces 35 dossiers de cas présumés de pratique illégale ou d'usurpation de titre, 21 furent fermés cette année. Neuf dossiers de poursuite pour usurpation du titre de chimiste ou de pratique illégale ont connu leur aboutissement devant les tribunaux. Les intimés ayant reconnu leur culpabilité, ils ont été condamnés à payer un total de 48 800 \$ d'amendes.

Total des amendes par année fiscale

	NOMBRE
Année fiscale 2005-2006	29 800
Année fiscale 2006-2007	12 000
Année fiscale 2007-2008	15 000
Année fiscale 2008-2009	48 800

Enquêtes complétées

	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal	10
Portant sur l'usurpation de titre réservé	4
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	1

Jugements rendus

	NOMBRE	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal	0	3
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	2
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	4
Montant total des amendes imposées	—	48 800 \$

Exceptionnellement cette année, un de nos dossiers de poursuite s'est conclu de manière hors de l'ordinaire. L'intimé faisait face à 30 chefs d'infractions aux articles 188.1, al. 1 (1) et 32 du *Code des professions* et à l'article 16 de la *Loi sur les chimistes professionnels*. Ce dernier ayant des talents de communicateurs pouvant être utiles à l'Ordre, nous avons décidé de tenter une approche alternative et novatrice du type « gagnant / gagnant » où nous avons opté pour une entente hors cour avec le défendeur. En guise de garantie, nous avons exigé de l'intimé une reconnaissance de dette de 5 000 \$ payable si ce dernier ne respectait pas selon nos attentes les termes de l'entente. En contrepartie, pour une période de trois ans, le défendeur s'est engagé à demeurer membre et à collaborer avec l'Ordre en intervenant comme porte-parole à notre demande pour les dossiers publics portant sur des questions de chimie.

Par ailleurs, à la suite de nos interventions, neuf personnes sont devenues membre, dont quatre dans un seul dossier. Il est important de mentionner que les gestes reprochés ont cessé dans tous les dossiers fermés. Le bureau du syndic a présentement neuf dossiers de poursuites actifs qui sont toujours à l'étape de l'audition, qui totalisent 136 chefs d'accusation.

En terminant, pour nous permettre de mieux faire face au nombre croissant de demandes d'enquête, en septembre et en novembre 2008, nous avons engagé deux nouveaux enquêteurs, MM. Steve Busby et Domenico Sarro, qui, depuis cette date, sous la supervision du syndic, prennent en charge tous les dossiers de pratique illégale ou d'usurpation de titre. Ces ajouts à l'équipe devraient nous permettre, durant la prochaine année, de rétablir un niveau d'activité cohérent avec nos besoins en la matière.

Poursuites pénales intentées

	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	5

ACTIVITÉS DE TOUT AUTRE COMITÉ FORMÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC

COMITÉ DE PROMOTION DE L'OCQ

COMPOSITION DU COMITÉ

PRÉSIDENT

M. Guy Collin, chimiste

M^{me} Gessie Brisard, chimiste
professeur, département de chimie, Université de Sherbrooke

M. Louis André Lortie
professionnel, département de biochimie, Université Laval

M. Richard Martel, chimiste
professeur, département des sciences des aliments
et de nutrition, Université Laval

M. Pierre Pichet, chimiste
professeur, département de chimie, Université du Québec
à Montréal

M. Robert Prud'homme, chimiste
directeur, département de chimie, Université de Montréal

M. Jacques Turcotte, chimiste
professeur, département de chimie, Université Laval

M. Guy Boileau,
professeur, département de biochimie,
Université de Montréal

M. Nacer Eddine Ziani, chimiste
directeur des communications, OCQ

À la suite d'un certain nombre d'expériences de promotion, l'Ordre, par la voie de son président-directeur général, décidait de mettre sur pied un comité de promotion de la profession au sein des universités offrant les programmes donnant ouverture à un permis de l'Ordre des chimistes du Québec. Ce comité, permanent, est chargé d'élaborer et de faire la promotion de la profession selon une approche globale, cohérente et intégrée en déterminant les objectifs, les stratégies, leur mise en œuvre et le suivi de la performance.

Ce comité, créé au cours de l'année 2004-2005, a débuté ses opérations en 2005. Outre de son président nommé par le président-directeur général de l'Ordre, le comité était composé, en 2008-2009, des représentants ci-dessus nommés.

Ce comité a tenu sa réunion annuelle le 29 mai 2008. La principale recommandation de ce comité relativement aux visites effectuées

dans les universités concerne la deuxième rencontre, celle prévue alors que les étudiants sont en deuxième année. Certains membres se demandent s'il ne serait pas plus judicieux de programmer cette rencontre en 3^e année, alors que plusieurs étudiants et plusieurs étudiantes sont sur le point d'aborder le marché du travail.

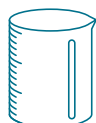
Les rencontres (19) ont effectivement rejoint l'ensemble des étudiants inscrits dans un programme donnant ouverture à la profession de chimiste. Quelque 250 étudiants et étudiantes se sont prévalus de ces rencontres. L'Université du Québec à Trois-Rivières a connu ses quatre premières rencontres avec les étudiants inscrits dans les baccalauréats de chimie et de biochimie, étudiants de 1^{re} année et ensemble les étudiants de 2^e et de 3^e année. Tout comme cela a été mentionné dans le rapport de l'an passé, le département concerné de l'UQAM n'a pas exprimé le besoin de tenir ces rencontres, l'information sur l'Ordre étant considéré comme suffisante. Ajoutons que le conflit de travail du printemps dernier n'a pas permis de revoir cette approche.

Il faut mentionner que si les étudiants de 1^{re} année se montrent intéressés à connaître l'Ordre et les obligations que sous-tend l'exercice de la profession de chimiste (y inclus biochimistes et chimistes en sciences et technologie des aliments), ceux de 2^e année le sont beaucoup moins. Par contre, la demande spontanée d'une rencontre avec un représentant de l'Ordre, demande provenant d'étudiants de 3^e année, confirme l'interrogation manifestée par certains membres de ce comité (voir plus haut).

Notons que la programmation sur quatre années du programme de baccalauréat en sciences et technologie des aliments de l'Université Laval et de celui de chimie avec le système coopératif de l'Université de Sherbrooke ont obligé à quelques modifications dans la planification des rencontres, planification qui favorise la deuxième rencontre en fin de parcours des étudiants. Plusieurs de ces deuxièmes rencontres seront maintenant prévues à l'intérieur du cours intitulé « Pratique professionnelle » ou de son équivalent, soit en général en 3^e année du parcours universitaire.

Il faut remercier les membres du comité qui favorisent et facilitent les rencontres au sein de leur département, de même que les personnes responsables de l'organisation locale. Le soussigné veut aussi mentionner le responsable des communications de l'Ordre, dont le soutien est déterminant en particulier dans la préparation d'un cartable contenant diverses informations sur l'Ordre et qui est remis à chacun des étudiants et à chacune des étudiantes qui participent à ces réunions.

Guy Collin, Ph. D., chimiste
Président et secrétaire du comité



ARTICLE 21 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie

	NOMBRE
Chimistes	114
Chimistes à l'entraînement	36

Certificats de spécialistes délivrés selon la classe

	NOMBRE
Biochimistes clinique	5

Autorisations spéciales

	NOMBRE
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.



	NOMBRE
Immatriculations délivrées	0
Membres inscrits au tableau à la fin de la période	2535

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

N°	Région	NOMBRE
1	Bas-Saint-Laurent	31
2	Saguenay – Lac-Saint-Jean	65
3	Capitale-Nationale	296
4	Mauricie	52
5	Estrie	107
6	Montréal	929
7	Outaouais	16
8	Abitibi-Témiscamingue	43
9	Côte-Nord	18
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	4
12	Chaudière-Appalaches	57
13	Laval	140
14	Lanaudière	42
15	Laurentides	83
16	Montérégie	481
17	Centre-du-Québec	71
	Hors du Québec	99

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

	NOMBRE
Hommes	1632
Femmes	903



Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	COTISATION ANNUELLE		COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES	
		Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)	Montant	Date du versement (aaaa-mm-jj)
Spécialiste	77	381,70 \$	2009-03-31		
Plein droit	1752	347,00 \$	2009-03-31		
Entraînement	57	347,00 \$	2009-03-31		
Droits limités	59	312,30 \$	2009-03-31		
65 ans et plus	39	173,50 \$	2009-03-31		
Maternité – Paternité – Retrait préventif	50	173,50 \$	2009-03-31		
Maladie – Accident	8	173,50 \$	2009-03-31		
Hors chimie	113	173,50 \$	2009-03-31		
Membre étudiant	84	86,75 \$	2009-03-31		
Sans travail	135	86,75 \$	2009-03-31		
Hors du Québec	97	86,75 \$	2009-03-31		
Retraite et n'exerce plus	51	45,93 \$	2009-03-31		
Compagnon de Lavoisier	7	0,00 \$	2009-03-31		
Lettre d'éligibilité arrivée	6	0,00 \$	2009-03-31		

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	NOMBRE
Un permis temporaire	16
Un permis restrictif	0
Un permis restrictif temporaire	1
Un permis spécial	0

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

	NOMBRE
Chimiste	2 432
Chimiste à l'entraînement	103

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe

	NOMBRE
Biochimiste clinique	87

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du *Code des professions* autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.



Inscriptions au tableau

	NOMBRE
Total des inscriptions	316
Premières inscriptions	150

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	NOMBRE
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations du tableau selon le motif

Motif de la radiation	NOMBRE
Non renouvellement	406
Décès	1

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Catégorie de permis	NOMBRE	
	Suspensions	Révocations
Chimiste	0	3
Chimiste à l'entraînement	0	0

Certificats de spécialistes révoqués selon la classe

	NOMBRE
Biochimiste clinique	0

ARTICLES 22 À 25 ÉTATS FINANCIERS

Revenus de l'état des résultats répartis, pour chaque fonds existant, selon les postes suivants :

	Fonds d'administration générale	Total	Total de l'année financière antérieure
Cotisations annuelles (article 85.1 du <i>Code des professions</i>)	726 352 \$	726 352 \$	750 101 \$
Cotisations supplémentaires (article 85.1 du <i>Code des professions</i>)		200 646 \$	71 445 \$
Primes pour le régime collectif			
Primes pour le fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle	41 022 \$	41 022 \$	43 671 \$
Primes pour le fonds d'indemnisation			
Frais reçus des candidats à l'exercice de la profession et à l'obtention d'un certificat de spécialiste et ceux relatifs à l'inscription au tableau de même qu'aux demandes d'autorisations spéciales (paragraphe 8 de l'article 86.0.1 du <i>Code des professions</i>)	34 695 \$	34 695 \$	34 417 \$
Produits de la vente de documents	5 145 \$	5 145 \$	2 923 \$
Frais reçus pour les activités de formation continue			
Amendes	42 599 \$	42 599 \$	6 600 \$
Revenus de placements	25 795 \$	30 844 \$	55 602 \$
Autre revenus	7 301 \$	51 892 \$	67 853 \$
Total des revenus	882 909 \$	1 133 195 \$	1 032 612 \$

Dépenses de l'état des résultats réparties, pour chaque fonds existant, selon les activités suivantes :

	Fonds d'administration générale	Total	Total de l'année financière antérieure
Activités relatives à la délivrance de permis, de certificats de spécialiste et d'autorisations spéciales ainsi qu'à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste	132 920 \$	132 920 \$	144 492 \$
Activités du comité de la formation	1 630 \$	1 630 \$	6 536 \$
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	41 022 \$	41 022 \$	43 671 \$
Activités relatives au fonds d'indemnisation			
Activités relatives à l'inspection professionnelle	30 626 \$	30 626 \$	41 626 \$
Activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire			
Activités du syndic			
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes			
Activités du comité de révision			
Activités du conseil de discipline	93 048 \$	93 048 \$	64 986 \$
Activités relatives à l'exercice illégal ou à l'usurpation de titre réservé	87 078 \$	87 078 \$	43 129 \$
Activités de communication	220 355 \$	253 355 \$	255 317 \$
Autres activités	295 732 \$	465 877 \$	360 094 \$
Total des dépenses	902 411 \$	1 105 556 \$	959 851 \$

Excédent des revenus sur les dépenses ou déficit pour chaque fonds existant

	Fonds d'administration générale	Total	Total de l'année financière antérieure
Excédent des revenus sur les dépenses ou (déficit)	(19 502 \$)	27 639 \$	72 761 \$

État de l'évolution de l'actif (soldes de fonds ou surplus) pour chaque fonds existant

	Fonds d'administration générale	Total	Total de l'année financière antérieure
Solde d'ouverture	496 479 \$	500 250 \$	427 489 \$
Corrections apportées, s'il y a lieu			
Excédent ou (déficit) de l'exercice	(19 502 \$)	27 639 \$	72 761 \$
Solde de fermeture	476 977 \$	527 889 \$	500 250 \$

Bilan pour chaque fonds existant

	Fonds d'administration générale	Total	Total de l'année financière antérieure
Actif à court terme	992 798 \$	1 144 477 \$	1 266 209 \$
Actif à long terme	250 759 \$	484 261 \$	269 256 \$
Actif total	1 243 557 \$	1 628 738 \$	1 535 465 \$
Autres actifs			
Passif à court terme	766 580 \$	799 263 \$	727 761 \$
Passif à long terme		301 586 \$	307 454 \$
Total du passif	766 580 \$	1 100 849 \$	1 035 215 \$

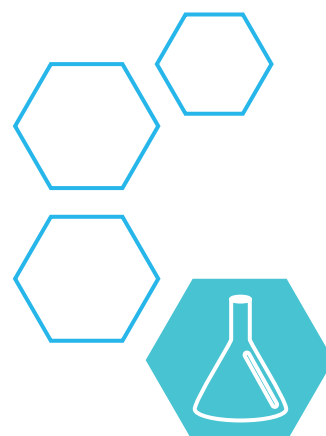
Est-ce que le rapport du vérificateur contient une ou des réserves concernant la situation financière de l'Ordre?

☐

Oui

☒

Non



ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2009

CONTENU

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	1
Évolution des soldes de fonds	2
Bilan	3 à 4
Flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6 à 13

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Charges par activités du fonds d'administration générale	14 à 17
--	---------

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des chimistes du Québec au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Allard CA Inc.

Pierre Allard, comptable agréé auditeur
Comptable agréé

Montréal, le 2 juin 2009

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009		2008	
	Fonds d'admini- stration générale	Fonds des projets spéciaux (note 10)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	726 352	---	726 352	750 101
Cotisations supplémentaires	---	200 646	200 646	71 445
Primes pour le régime collectif d'assurance responsabilité	41 022		41 022	43 671
Admission, affiliation et réinscription	34 695	---	34 695	34 417
Ventes de livres et de documents	5 145	---	5 145	2 923
Amendes et remboursement de frais	42 599	---	42 599	6 600
Revenu de placements	25 795	5 049	30 844	31 263
Montants reçus de partenaires	---	---	---	33 601
Autres revenus (note 9 a)	33 857	45 200	79 057	34 252
	909 465	250 895	1 160 360	1 008 273
CHARGES				
Admission	132 920		132 920	144 492
Formation	1 630		1 630	6 536
Primes pour le régime collectif d'assurance responsabilité	41 022		41 022	43 671
Inspection	30 626		30 626	41 626
Discipline	93 048		93 048	64 986
Pratique illégale	87 078		87 078	43 129
Communication	220 355	33 000	253 355	255 317
Autres activités (note 9 b)	295 732	170 145	465 877	360 094
	902 411	203 145	1 105 556	959 851
EXCÉDENT DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 054	47 750	54 804	48 422
Gain non réalisé sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	(26 556)	(609)	(27 165)	24 339
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS POUR L'EXERCICE	(19 502)	47 141	27 639	72 761

Renseignements sur les résultats (note 9)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009			2008	
	Fonds d'administration générale		Fonds des projets spéciaux	Total	Total
	Investis en immobilisations et site Web	Non affectés			
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	57 058	439 421	3 771	500 250	427 489
Excédent (Insuffisance) des produits	(34 116)	14 614	47 141	27 639	72 761
Nouvelles immobilisations	1 512	(1 512)	---	---	---
SOLDE À LA FIN	24 454	452 523	50 912	527 889	500 250

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2009

	2009		2008	
	Fonds d'administra- tion générale	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	711 917	44 471	756 388	728 569
Créances interfonds	32 683	---	32 683	23 707
Actifs financiers détenus à des fins de transactions (coût fonds d'administration général: 217 390 \$; 2008 -203 391 \$, fonds des projets spéciaux 99 000 \$; 2008 - 270 732 \$)	210 829	99 000	309 829	494 508
Débiteurs	17 820	8 208	26 028	7 131
Frais payé d'avance	19 549	---	19 549	12 294
	992 798	151 679	1 144 477	1 266 209
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTIONS (coût 222 569 \$; 2008 - 208 244 \$)	226 305	---	226 305	212 198
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5 et note 10 b)	8 954	7 269	16 223	21 569
SITE WEB, moins l'amortissement cumulé de 218 636 \$ (2008: 196 139 \$) (note 10 b)	15 500	226 233	241 733	35 489
	1 243 557	385 181	1 628 738	1 535 465

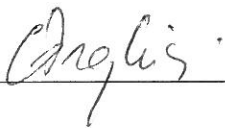
Voir les notes afférentes aux états financiers.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2009

	2009		2008	
	Fonds d'administra- tion générale	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs et frais courus	180 833	---	180 833	167 936
Créances interfonds	---	32 683	32 683	23 707
Revenus reportés	582 230	---	582 230	530 088
Partie à court terme des paiements incitatifs reportés	3 517	---	3 517	6 030
	766 580	32 683	799 263	727 761
PAIEMENTS INCITATIFS REPORTÉS	---	---	---	3 517
COTISATIONS SUPPLEMENTAIRES REPORTÉES	---	110 786	110 786	303 937
SUBVENTIONS REPORTÉES (note 6)	---	190 800	190 800	---
	766 580	334 269	1 100 849	1 035 215
SOLDES DE FONDS				
Non affectés	452 523	50 912	503 435	443 192
Investis en immobilisations et site Web	24 454	---	24 454	57 058
	476 977	50 912	527 889	500 250
	1 243 557	385 181	1 628 738	1 535 465

ENGAGEMENTS (note 7)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 administrateur
  administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds au titre de cotisations, admission et inscriptions, publicité et autres activités	873 423	777 009
Sorties de fonds pour les fournisseurs et les employés	(903 091)	(765 105)
Revenu de placements	25 795	28 101
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(3 873)	40 005
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 512)	(3 546)
Variation des titres négociables échéant à plus de 3 mois	12 338	(168 451)
Variation des actifs détenus à des fins de transactions	(14 107)	---
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement et de financement	(3 281)	(171 997)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(7 154)	(131 992)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	719 071	851 063
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	711 917	719 071

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, qui en est un à exercice exclusif, a été constitué en vertu de la Loi sur les chimistes professionnels. L'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2- MODIFICATION DANS L'APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de conventions comptables

Le 1er avril 2008, l'Ordre a adopté le chapitre 1535 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), Informations à fournir concernant le capital. L'adoption par l'Ordre de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation de ses opérations, mais a entraîné l'ajout d'une note aux états financiers qui est présentée à la note 11.

Au cours, de l'exercice, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série des chapitres 4400 et du chapitre 1540 du Manuel de l'ICCA. L'adoption de ces nouvelles normes a entraîné l'ajout de notes aux états financiers concernant les flux de trésorerie.

Adoption future de conventions comptables

Les organismes sans but lucratif peuvent reporter l'adoption des chapitres 3862 et 3865 Instruments financiers, information à fournir, de sortes que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008 et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. L'Ordre a décidé de reporter l'application de ces normes.

La direction croit que ces nouvelles normes n'auront pas d'incidence sur la présentation de l'information financière de l'Ordre.

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds des projets spéciaux est constitué de plusieurs projets que l'Ordre a mis en oeuvre en 2008 et qui devraient s'achever en 2010. Ces projets seront financés par une cotisation spéciale qui a été prélevée en 2008 et par des apports de partenaires, le cas échéant.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

PLACEMENTS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTIONS

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte réalisé est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se matérialisent.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes:

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

SITE WEB

Les investissements dans le développement d'un site Web sont comptabilisés au prix coûtant et sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de sa mise en service.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

PAIEMENTS INCITATIFS REPORTÉS

L'Ordre a reçu la somme de 30 150 \$ à titre de paiements incitatifs dans le cadre de la relocalisation de ses locaux. Ces sommes sont amorties sur cinq ans depuis son entrée en vigueur le 1er novembre 2004.

FRAIS GÉNÉRAUX

Les charges directement reliées à une activité sont réparties à cette fonction alors que les frais généraux sont distribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

SUBVENTIONS

Les subventions relatives au développement du site Web, sont comptabilisées à titre de subventions reportées et sont amorties selon la même méthode et suivant la même durée que le site Web.

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées à titre de produits.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

Ces sommes se composent de l'encaisse et des titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois depuis l'investissement.

ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET SITE WEB

Le montant des actifs nets investis en immobilisations et site Web correspond à la valeur nette de ces actifs déduction faite du solde non amorti de la subvention reportée.

4- PLACEMENTS ET ACTIFS FINANCIERS

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus de placements. La juste valeur est inférieure au coût, d'un montant non réalisé de 2 826 \$ (2008: supérieure de 23 730 \$) pour le fonds d'administration et égale au coût pour 2009 (2008 - supérieur de 609 \$) pour le fonds des projets spéciaux à la date du bilan. Les placements sont composés de titres négociables et de titres cotés de 210 828 \$ (223 161 \$ en 2008) pour le fonds d'administration générale et 99 000 \$ (271 341 \$ en 2008) pour le fonds des projets spéciaux.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

4- PLACEMENTS ET ACTIFS FINANCIERS (suite)

Les placements à long terme sont composés de titres négociables de 226 304 \$ (212 198 \$ en 2008) dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 2020.

Le taux de rendement des placements à court terme a varié de 3,7 % à 4,16 % (2,99 % à 4,32 % en 2008). Les taux d'intérêts des titres négociables à long terme ont été de 3,6 % à 5,76 % (3,75 % à 5,76 % en 2008).

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	25 165	20 987	4 178	8 733
Équipement informatique	13 996	13 488	508	2 916
Améliorations locatives	28 256	23 988	4 268	9 920
	67 417	58 463	8 954	21 569

6- SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent deux subventions reçues au cours de l'exercice. La première de 216 000\$ reçue du Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles pour la mise en ligne, dans le site internet de l'Ordre, d'un outil d'auto-évaluation des compétences des personnes formées à l'étranger se destinant à la profession de chimiste au Québec. La seconde, du Ministère de la santé et des services sociaux vise à développer un modèle d'organisation de l'encadrement clinique des laboratoires de biologie médicale.

Les subventions comprennent ce qui suit:	2 009	2008
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	---	6 988
Montants reçus au cours de l'exercice	236 000	---
	236 000	6 988
Moins montant constatés comme produits au cours de l'exercice	45 200	6 988
Solde à la fin de l'exercice	190 800	---

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

7- ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrats de location pour le local et de contrats de location-exploitation pour l'équipement, l'Ordre s'est engagé à payer des loyers minimaux futurs qui totalisent 85 193 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices:

2010	2011
\$	\$
45 348	39 845

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit. De plus, l'Ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements, des débiteurs, des actifs financiers détenus à des fins des transactions, des créditeurs et frais courus et des revenus reportés est égale à la valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

Risque des taux d'intérêts

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les taux d'intérêts de ses placements sont fixes et varient entre 3,60 % et 5,76 %. Toutefois, l'échéance de certains placements s'échelonne jusqu'en 2020.

À cet égard, l'Ordre pourrait être exposé à un risque sur ses placements si les taux d'intérêts augmentaient de façon significative d'ici l'échéance de certains placements.

Il n'est toutefois pas possible de mesurer ce risque étant donné que toute variation est sujette aux conditions prévalant sur les marchés financiers.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

9- RENSEIGNEMENT SUR LES RÉSULTATS

	2009		2008	
	Fonds d'administrati on générale	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
a) Autres revenus				
Le poste autres revenus comprend les éléments suivants:				
Publicité	10 810	---	10 810	16 396
Paiements incitatifs reportés - amortissement	6 030	---	6 030	6 030
Subventions reportées (note 6)	---	45 200	45 200	6 988
Autres	17 017	---	17 017	4 838
	33 857	45 200	79 057	34 252

b) Autres activités

Le poste autres activités comprend les éléments suivants:

Administration	259 852	170 145	429 997	333 624
Gouvernance stratégique	---	---	---	194
Autres	35 880	---	35 880	26 276
	295 732	170 145	465 877	360 094

c) Postes particuliers

	2 009	2 008
	\$	\$
Les frais qui suivent sont inclus dans les frais généraux:		
Amortissements des immobilisations	14 127	16 719
Amortissement du site Web	19 989	43 677

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

10- COÛTS ENGAGÉS DANS LES PROJETS SPÉCIAUX

	2 009	2 008
	\$	\$
a) Montants inclus aux charges d'exploitation:		
1. Encadrement de l'exercice de la biochimie clinique, phase I:		
Honoraires	2 752	67 201
Encadrement de l'exercice de la biochimie clinique, phase II:		
Honoraires	82 455	---
2. Gestion des documents		
Honoraires	4 014	---
3. Plan de communication:		
Honoraires	33 000	23 887
4. Site internet		
Amortissement site Web -	5 525	
5. Base de données des membres:		
Honoraires	18 821	13 958
Développement	27 500	
6. Auto-évaluation, deuxième génération		
Amortissement site Web -	22 400	---
7. Guide des matières dangereuses résiduelles		
Honoraires	3 724	---
8. Encadrement de l'exercice de la chimie, secteur privé		
9. Parc informatique		
Amortissement équipement informatique	2 954	---
	203 145	105 046
b) Montants capitalisés:		
Immobilisations		
Équipement informatique	10 223	---
moins - amortissement cumulé	2 954	---
	7 269	---
Site-Web	254 158	---
moins - amortissement cumulé	27 925	---
	226 233	---

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

11- INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

L'Ordre a reçu des subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser les ressources financières. L'Ordre s'est conformé aux exigences de ces subventions.

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
CHARGES PAR ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
	\$	\$
ADMISSION		
Honoraires professionnels	1 875	1 226
Déplacements et séjours	1 370	4 330
Salaires et charges sociales	84 884	83 803
Quote-part des frais généraux	40 453	45 002
Autres	4 338	10 131
	132 920	144 492
FORMATION		
Congrès, cours	(287)	476
Déplacements et séjours	1 397	4 600
Salaires et charges sociales	304	300
Quote-part des frais généraux	145	160
Autres	71	1 000
	1 630	6 536
INSPECTION		
Déplacements du comité et location de salles	190	87
Déplacements et séjours	5 048	8 990
Honoraires professionnels	9 840	15 718
Poste, photocopie et imprimerie	75	867
Salaires et charges sociales	10 218	10 088
Quote-part des frais généraux	4 869	5 417
Autres	386	459
	30 626	41 626

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
CHARGES PAR ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
	\$	\$
DISCIPLINE		
Déplacements et séjours	2 195	3 004
Honoraires professionnels	77 268	48 824
Salaires et charges sociales	8 195	8 091
Quote-part des frais généraux	3 906	4 345
Autres	1 484	722
	93 048	64 986

PRATIQUE ILLÉGALE

Déplacements des membres du comité	3 017	851
Honoraires professionnels	11 469	7 418
Contentieux	70 885	33 581
Salaires et charges sociales	843	832
Quote-part des frais généraux	402	447
Autre	462	---
	87 078	43 129

COMMUNICATION

Projet de communication	3 550	24 026
Revue et feuillet	42 028	35 576
Publicité et promotion	7 970	6 680
Déplacements et séjours	1 903	760
Salaires et charges sociales	108 323	106 943
Quote-part des frais généraux	51 623	57 428
Autres	119	17
Site Web	4 839	---
	220 355	231 430

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
CHARGES PAR ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

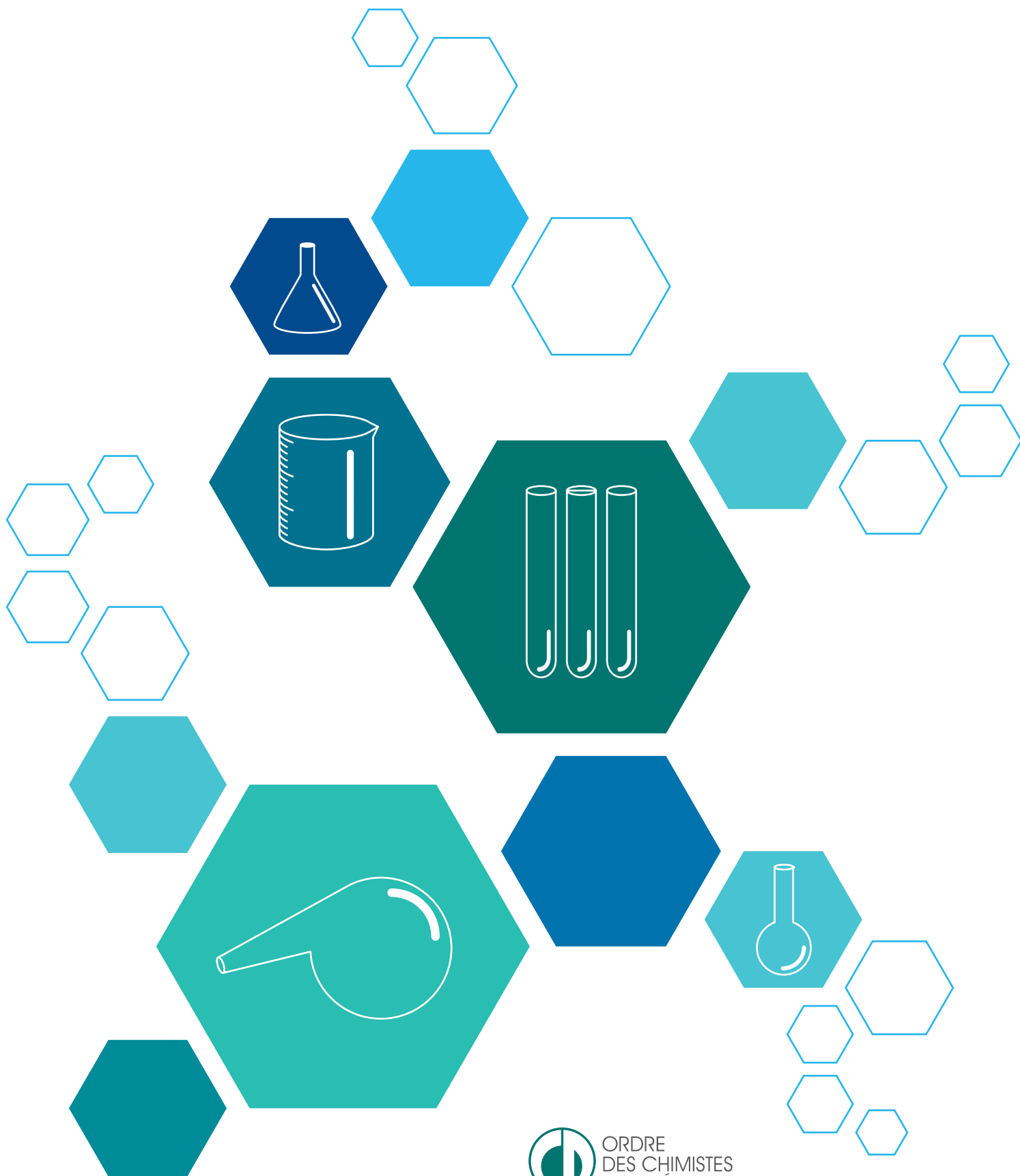
	2009	2008
	\$	\$
AUTRES ACTIVITÉS		
ADMINISTRATION		
Assemblée générale	12 929	2 939
Cotisation Conseil interprofessionnel du Québec	11 648	11 844
Honoraires professionnels	2 057	442
Contentieux	1 884	---
Déplacements et séjours	4 492	10 603
Poste, imprimerie et photocopie	14 210	7 648
Salaires et charges sociales	124 486	122 891
Quote-part des frais généraux	59 321	65 991
Autres	28 825	30 107
	259 852	252 465
GOVERNANCE STRATÉGIQUE		
Télécommunications	---	194
		194
AUTRES (NOTE 9 B)		
Livres, estampes	2 207	1 708
Contentieux	33 673	24 568
	35 880	26 276

ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC
CHARGES PAR ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX		
Loyer	52 883	53 441
Assurances	8 608	8 041
Base des données des membres	---	---
Entretien et réparations	8 088	8 910
Fournitures de bureau	19 600	17 397
Pénalités et intérêts (recouvrés)	---	2
Déplacements et séjours	8 913	6 242
Télécommunication	12 107	11 048
Formation	3 806	585
Honoraires professionnels	5 788	5 768
Postes, imprimeries et photocopies	6 583	6 734
Amortissements	34 116	60 396
Autres	227	231
	160 719	178 795

RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX

Administration	59 321	65 994
Admission	40 453	45 003
Communication	51 623	57 429
Discipline	3 906	4 345
Formation	145	160
Inspection	4 869	5 417
Pratique illégale	402	447
	160 719	178 795



ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC

PLACE DU PARC
300, RUE LÉO-PARISEAU, BUREAU 2199
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 4B3

T : 514 844-3644
F : 514 844-9601
W : www.ocq.qc.ca
E : communication@ocq.qc.ca